



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développement du réseau électrique français à l'horizon 2035 : Un réseau rénové et repensé pour réussir la transition énergétique

Mardi 17 septembre 2019, RTE a présenté son projet d'évolution du réseau électrique à l'horizon 2035, appelé « Schéma décennal de développement du réseau ».

Le projet proposé par RTE constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre des orientations fixées par le Gouvernement en matière de transition énergétique. Il permettra de rénover le réseau et de l'adapter aux orientations de la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et à l'évolution des mix énergétiques des pays voisins, tout en s'appuyant au maximum sur les lignes existantes.

Ce plan a été établi à l'issue d'une large concertation, dans un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût.

Ce projet identifie cinq volets industriels permettant d'atteindre les objectifs de transformation du mix électrique tout en maintenant la qualité de service actuelle :

- 1- Le réseau, dont la moyenne d'âge atteint aujourd'hui 50 ans, devra entamer un cycle de rénovation important : la priorité est donnée à la qualité de service des « réseaux du quotidien » ;
- 2- Les réseaux seront adaptés dans un premier temps au niveau local en raccordant les nouvelles installations et en optimisant davantage les lignes existantes via l'utilisation d'automates et le couplage avec les technologies du numérique. Dans un second temps, le réseau sera consolidé sur quatre axes-dés : trois axes Nord-Sud (réseau de la façade atlantique, Centre-Massif central et Rhône-Bourgogne) et un axe Ouest-Est (Manche-Normandie-Paris) ;
- 3- La numérisation du réseau sera accélérée afin d'augmenter la flexibilité d'exploitation du système électrique ;
- 4- Les capacités d'échange avec les pays voisins seront doublées sur 15 ans en suivant un programme réaliste et séquencé, en ordonnant les projets qui présentent de l'intérêt pour la collectivité ;
- 5- Un réseau électrique en mer sera déployé pour raccorder l'éolien en mer au rythme d'1GW/an nécessaire pour atteindre les nouveaux objectifs fixés par le gouvernement français.

Les investissements associés sont estimés à 33 milliards d'€ sur 15 ans, soit environ 2 milliards d'€ par an dans la prochaine décennie contre 1,3 milliard d'€ aujourd'hui. Ce montant se situe dans la fourchette basse des montants prévus dans les pays voisins.

Les nouveaux besoins ont été établis au plus juste en intégrant les possibilités de flexibilité des énergies renouvelables. Ces optimisations ont permis de réduire les coûts de 10 milliards d'€ par rapport aux précédentes estimations. Le coût du réseau de transport restera globalement stable, de l'ordre de 10 % des coûts du système électrique.

Du point de vue écologique, le projet d'adaptation du réseau permettra de réduire les émissions de CO₂ du système électrique européen de l'ordre de 5 à 10 Mt par an (un montant équivalent des émissions des centrales au charbon françaises).

Sur le plan du cadre de vie, RTE propose la mise en souterrain des nouvelles lignes 63-90kV et l'utilisation des lignes électriques existantes associée à la mise en souterrain pour les nouvelles lignes 225-400kV. Cette nouvelle politique permettra, en complément des actions de mise en souterrain engagées sur les lignes existantes, de diminuer l'empreinte visuelle de ces infrastructures de 5%.

Conformément aux dispositions prévues par la loi, RTE a la responsabilité d'élaborer un plan décennal de développement du réseau. Il est établi en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur (producteurs, fournisseurs, distributeurs d'électricité et de gaz, ONG, organisations professionnelles, universitaires, think-tanks et institutions). Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale, appelée « évaluation environnementale stratégique volontaire », réalisée en lien avec un cabinet spécialisé. Ce plan est soumis au ministre de la Transition écologique et solidaire, à la Commission de régulation de l'énergie et à l'Autorité environnementale.